



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai
2006**



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Ref: SCBD/SEL/VN/VP/54835

Le 1er juin 2006

NOTIFICATION¹

Objet: Décision VIII/4 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation: Plan stratégique : évaluation future des progrès – Besoins et options possibles en matière d'indicateurs pour l'accès aux ressources génétiques et notamment pour le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation

Madame / Monsieur,

Dans sa décision VII/30 sur le Plan Stratégique, la Conférence des Parties à la Convention a décidé de mettre au point un cadre pour permettre un examen critique des progrès accomplis et des succès obtenus dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, et notamment, un examen de sa mission qui consiste à réaliser une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique aux plans mondial, régional et national. Ce cadre comprend un certain nombre de domaines, y compris s'assurer que le partage des avantages résultant de l'accès aux ressources génétiques soit juste et équitable. Lorsque la question des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010 à l'échelle mondiale a été soulevée, la Conférence des Parties, toujours à la décision VII/30 – paragraphe 7, a demandé au Groupe de Travail sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (APA) d'explorer la nécessité ou les options à suivre pour trouver des indicateurs sur l'accès aux ressources génétiques et en particulier pour un partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. Ce Groupe de Travail devait faire rapport de ces travaux à la huitième réunion de la Conférence des parties à la Convention.

Par le biais de sa décision VIII/4E, paragraphe 1, la Conférence des Parties à la Convention a demandé au groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'APA de poursuivre, à sa cinquième réunion, l'examen de la question de la nécessité et des options possibles relatives aux indicateurs d'accès aux ressources génétiques et notamment au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation. La Conférence des Parties a également invité les Parties, les gouvernements, les organisations internationales compétentes, les communautés autochtones et locales et toutes les parties prenantes concernées, à communiquer leurs points de vue et à fournir des informations pertinentes au Secrétaire exécutif, conformément à la recommandation III/5 de la troisième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'APA. Le Secrétaire exécutif est également prié de préparer une compilation des points de vue et informations

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention des représentants d'organisations internationales, d'organisations autochtones et locales
ainsi que les principaux partenaires intéressés



United Nations
Environment
Programme

Tel: +1 514 288 2220
Fax: +1 514 288 6588

Web: www.biodiv.org
courriel: Secretariat@biodiv.org

413 rue St-Jacques Street ouest, Suite 800
Montréal, Québec Canada H2Y 1N9

susmentionnés et de mettre ceux-ci à la disposition du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages à sa cinquième réunion.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat toute information pertinente **au plus tard le 31 décembre 2006 et de préférence sous format Word.**

Je tiens à vous remercier d'avance pour votre aimable coopération

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghla
Secrétaire exécutif